

M 034
/2021

PROJET DE MOTION

Au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

Sur proposition du groupe MCG

POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ POUR NOS CYCLISTES SUR LE CHEMIN DE PALETTES

Considérant que :

- La sécurité des cyclistes est importante sur Lancy
- La nouvelle piste cyclable sise sur les plans du tracé du tram est trop dangereuse
- D'éviter un maximum les accidents des deux roues
- De favoriser la mobilité douce

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. Déplacer la future nouvelle piste cyclable
2. Protéger nos cyclistes en sécurisant la nouvelle et future piste cyclable

Exposé des motifs :

Une meilleure sécurité pour nos cyclistes sur le chemin des Palettes

Le tram arrivant, des nouveaux aménagements seront effectués notamment sur le chemin des Palettes tant au niveau du tram - en double circulation - du côté des villas et nouveaux bâtiments, tant au niveau de la circulation routière (en double sens) du côté des restaurants et bâtiments anciens.

Selon les plans effectués, la nouvelle et future piste cyclable se trouvera entre les places de parkings jouxtant la "zone" (ou bande) verte et la route en double sens. De ce fait, les voitures désirant se parquer devront couper la piste (en double sens) pour accéder aux places de parking et recouper cette même piste pour y ressortir et reprendre la route. De trop nombreux cyclistes (car devenus non visibles des automobilistes en train de manœuvrer) auront donc la route coupée et seront accidentés, souvent gravement.

Afin de palier à ce manque de sécurité effarant, plusieurs propositions sont proposées :

1. En déplaçant la piste (double sens) entre la bande ou "zone" verte et les places de parking : les voitures ne couperont ainsi plus la route aux cyclistes pour accéder et/ou sortir des places de parking et de nombreux accidents seront ainsi évités; les cyclistes seront donc protégés. Ce cas de figure existe déjà sur l'avenue du Curé-BAUD du côté du cimetière ainsi que sur la route de Base du côté des Laiteries Réunies
2. En déplaçant la piste, toujours en double sens, du côté du trottoir : elle se trouvera ainsi entre la route et le trottoir; ce cas de figure existant déjà sur l'avenue du Curé-BAUD du côté du Terrain d'Aventure et de l'école En-Sauvy. Ainsi, de nombreux accidents seront évités
3. Enfin, d'insérer la piste cyclable, toujours en double sens, au milieu de la bande verte. Celle-ci pourra cheminer au milieu de cette verdure bucolique et la sécurité de nos cyclistes sera optimale.

Les Lancéens sont extrêmement sensibles au bien-être et à la sécurité de nos cyclistes et il est réellement important non seulement de les protéger mais également de favoriser la mobilité douce.

Pour ce faire, nous désirons donc que cette piste cyclable en double sens soit déplacée de quelques mètres et ce, pour la sécurité des usagers.

Enfin, ce déplacement coûtera peu à notre Commune et assurera non seulement un bien-être supplémentaire aux usagers mais également une meilleure sécurité.

Car, à Lancy, on est bien

Le groupe MCG

Lancy, le 12 avril 2021